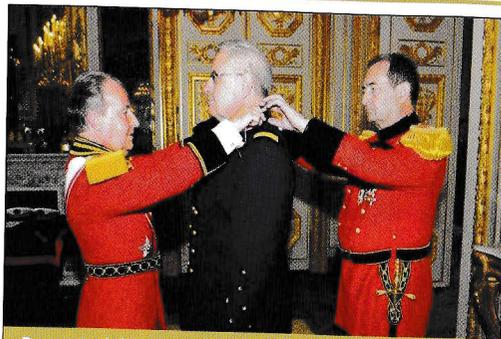


L'île de Chypre et les rivalités gréco-turques en Méditerranée (1^{ère} partie)

À l'occasion d'une conférence prononcée récemment à l'intention de l'association *La Renaissance française*, l'ambassadeur Yves Gazzo fait un point de la situation à Chypre, cette île que le différent gréco-turc a mise au cœur de l'actualité ces derniers mois. Dans cette 1^{ère} partie, il parcourt l'histoire de Chypre jusqu'aux prémices de sa partition il ya presque 50 ans.



Des autorités de l'Ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte décorent un chef d'état-major de la Marine nationale

Chypre est en superficie (9 251 km²) l'une des îles les plus grandes, la troisième, parmi celles très nombreuses qui ont émergé en mer Méditerranée ; à titre de comparaison l'île de Beauté, la Corse, a une superficie légèrement inférieure, 8 722 km². Elle est le berceau de très anciennes civilisations (mycénienne, etc.), le lieu de naissance d'Aphrodite selon la mythologie grecque et recèle dans son sol des vestiges archéologiques qui remontent à 7 000 ans av. J.-C. « L'île des Saints » fut christianisée très tôt (l'apôtre Barnabé est le fondateur de l'Église de Chypre).

« Située à un emplacement stratégique pour les échanges depuis la nuit des temps, elle se trouve au croisement des civilisations occidentales et orientales »

Située à un emplacement stratégique pour les échanges depuis la nuit des temps, elle se trouve au croisement des civilisations occidentales et orientales mais aussi des conflits entre ces dernières. À l'origine le peuplement

de l'île était grec puis Chypre allait être aux « premières loges » des échanges et des conflits entre civilisations et religions après l'apparition au VIII^e siècle d'un troisième monothéisme, l'islam. Ce monothéisme conquérant avait entre autres réussi à défaire les ordres chrétiens qui avaient émergé avec la prise de Jérusalem par les croisés en 1099. Le roi de Chypre, Henri II de Lusignan, avait alors accepté d'héberger un temps (1291-1306) les chevaliers de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Jean-Baptiste (plus connu de nos jours sous l'appellation de « Ordre Souverain de Malte ») rescapés, avant que ces derniers prennent l'île de Rhodes aux Turcs entre 1306 et 1309.

Ce sont ces Turcs qui s'empareront de l'île à nouveau en 1571 pour l'intégrer dans l'Empire ottoman, une île où émergera une population musulmane (souvent par des conversions forcées par les nouveaux maîtres de l'île) ; puis ce sera la *Rex Britannica* qui s'imposera à partir de 1878 jusqu'à l'indépendance obtenue en

1960 sans régler pour autant plusieurs problèmes dont le partage du pouvoir entre les deux communautés religieuses les plus importantes (Grecs orthodoxes, un peu plus de 800 000 individus, et entre 130 000 et 180 000 pour les Chypriotes musulmans à cette époque). La constitution chypriote de 1960, telle que négociée par le Royaume-Uni, la Turquie et la Grèce, devait continuer à contenir les germes de la discorde entre les partisans de l'*ENOSIS* (union avec la Grèce) et ceux du *TAKSIM* (la partition de l'île entre les communautés).

Le renversement du gouvernement présidé par Mgr. Makarios le 15 juillet 1974 par un groupe paramilitaire soutenu par la junte de colonels grecs au pouvoir, allait provoquer l'invasion d'une partie de l'île par les troupes turques ; elles allaient occuper 36 % environ du territoire chypriote, invoquant le « traité de garantie » de 1960 pour justifier leur intervention militaire, une intervention condamnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces dernières avaient déployé des soldats de la paix dès 1964 suite aux troubles inter-communautés survenus sur l'île en 1963. Un nou-

veau mandat fut obtenu, non sans peine, avec jusqu'à ce jour des troupes des Nations Unies séparant les deux entités le long d'une « ligne verte » longue de 180 km couvrant 24 % environ du territoire de Chypre, une ligne qui passe entre autres au cœur de la capitale Nicosie.

Les efforts déployés ici et là par les Nations Unies (échec des négociations de 1990 au siège de Nations Unies puis plan « Koffi Annan » de 2003), voire par l'Union européenne (UE) avec l'adhésion de Chypre, pour essayer de sortir de l'impasse de la partition *de facto* de l'île n'ont pas abouti jusqu'à présent.

« Tous ces facteurs contribuent d'une certaine façon à une continuation d'un conflit - coopération vieux de plusieurs siècles entre Grecs et Turcs »

La découverte d'importants gisements de gaz « *off-shore* » dans la ZEE (zone économique exclusive) de Chypre (non reconnue par Ankara), la posture agressive du président turc. Erdogan caressant le rêve de devenir le Sultan, le guide des musulmans sunnites (entre 85 % et 90 % des musulmans sur la planète),





La bataille de Lépante. (1571)

avant ce qu'il considère un affront fait à l'Empire ottoman (traité de Sèvres non ratifié puis celui de Lausanne), la crise financière de 2008 et son impact fatal en 2010 suivi d'un sévère plan d'austérité (2012-2015) à Chypre, le retour d'autres acteurs puissants en Méditerranée comme la Russie, les mutations de la diplomatie internationale avec la fin partielle des alliances durables entre pays au profit d'alliances de circonstances, tous ces facteurs contribuent d'une certaine façon à une continuation d'un « conflit - coopération » vieux de plusieurs siècles entre Grecs et Turcs, mais aussi entre des conceptions de civilisation qui s'opposent de plus en plus, ce qui rend les tensions actuelles en Méditerranée plus compliquées à décrypter :

- rivalités sunnites/chiïtes mais aussi alliances de circonstance entre pays « sunnite » (Turquie) et « chiïte » (l'Iran en chef de file) ;
- affrontement en Libye entre la Turquie, qui soutient Tripoli, et les Émirats arabes unis (EAU) et l'Égypte qui soutiennent Benghazi et le maréchal Haftar ;
- la place et le « spectre » d'Israël dans le jeu

politique des pays du Moyen-Orient ;

- les sanctions de l'UE contre la Turquie et leur efficacité relative avec la désunion des pays membres de l'OTAN ;
- le retour probable des États-Unis de Joe Biden en Méditerranée ;

le tout, condamnant probablement, sauf miracle, les efforts pour réunifier l'île de Chypre à un échec ou aux calendes grecques ?

« Les statistiques officielles de l'époque indiquaient que la population chypriote était composée à 80 % de Grecs orthodoxes et de 18 % de musulmans »

1960 : une indépendance truffée de pièges à retardement aux sources de la fabrique des tensions gréco-turques

La constitution de 1960 : les germes de la discorde

La constitution de la République indépendante de Chypre fut le produit des accords trilatéraux (Grande-Bretagne, Grèce et Turquie) de Zurich et de Londres en février 1959.

Cette constitution prévoyait un partage du pouvoir entre les communautés grecques et turcophones (les statistiques officielles de l'époque indiquaient que la population chypriote était composée à 80 % de Grecs orthodoxes, de 18 % de musulmans et de 2 % d'Arméniens, de latins, de maronites, de catholiques romains, de protestants et de juifs). Le Président, Mgr. Makarios, fut



Mgr. Makarios

élu par la communauté grecque et le Vice-président, le Dr. Kutchuk, par la communauté musulmane. Cependant les rancœurs accumulées par les Chypriotes :

- au cours des 300 ans de l'occupation ottomane (travaux et conversions forcés, discriminations basées sur l'appartenance religieuse, développement du sentiment anticatholique chez les orthodoxes de façon à prévenir un rapprochement entre les États catholiques et les Grecs orthodoxes ; ce rapprochement aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour l'Empire ottoman, qui avait déjà échoué à déloger

à nouveau les Chevaliers Hospitaliers de l'île de Malte lors du grand siège de 1565 et surtout après la défaite de la flotte ottomane à Lépante en 1571 ;

- vis-à-vis de l'occupation anglaise suite au rachat de l'île par ces derniers aux Ottomans

1/ Charalampos G. Chotzakoglou, *Religious monuments in Turkish-occupied Cyprus*, Museum of the holy monastery of Kykkos, avril 2008.

en 1878, qui a encouragé l'enracinement de la minorité musulmane en facilitant la construction de mosquées, le développement de la langue turque ; une politique perçue comme une volonté de diviser pour mieux régner¹.

Dans ce contexte déjà lourd s'appuyant sur la lutte des Chypriotes grecs pour obtenir leur indépendance il

régnait dans la communauté grecque le sentiment que la constitution concoctée par les « puissances garantes » penchait beaucoup trop en faveur de la communauté musulmane ;

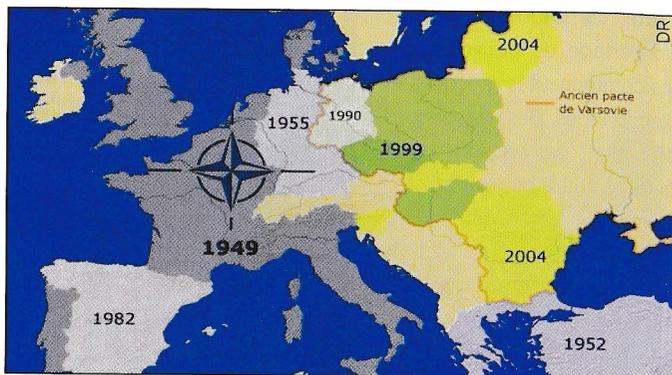
ces frustrations accumulées allaient déboucher sur des tensions entre communautés suite à une proposition de révision de la constitution du Président Makarios, en novembre 1963, visant à établir un équilibre constitutionnel reflétant mieux le poids de la majorité grecque orthodoxe dans le pays. Sans surprise des troubles éclatèrent entre les deux principales communautés.



Dr. Kutchuk

Les forces britanniques sur place tentèrent de s'interposer, sans succès, suite de quoi les différentes parties prenantes durent se résigner à en appeler au Conseil de sécurité de l'ONU mais ceci ne se fit pas sans d'âpres discussions, au sein de la communauté internationale dans laquelle s'affrontèrent le bloc soviétique, le groupe des non-alignés, les pays anglo-saxons et enfin la France du

La Turquie, qui rejoind l'OTAN en 1952, contrôle ainsi les détroits de la mer Noire et borde le flanc sud du Pacte de Varsovie



général de Gaulle. Ces affrontements de concepts et de visions variés devaient aboutir à « internationaliser » un peu plus l'ingérence de puissances extérieures dont la préoccupation première n'était pas celle de la survie politique et démocratique d'une entité qui avait vu le jour avec des handicaps profonds qui s'avèreront difficiles à corriger du moins jusqu'à nos jours, 60 ans après l'arrivée de Chypre dans le concert des nations.

1963-1974 : les attermolements de la communauté internationale

Suite à la lettre envoyée le 26 décembre 1963 par le gouvernement chypriote au Conseil de sécurité, les longues tractations au sein de la communauté internationale qui suivirent illustrent le désir des différentes parties en présence (bloc soviétique, pays anglo-saxons, pays non-alignés) de faire prévaloir leur vision politique du monde illustrant ainsi leur incapacité à s'attaquer aux vices de conception de la constitution chypriote telle que concoctée par les pays garants (Grande-Bretagne, Grèce, Turquie). Lors d'une réunion le 2 janvier 1964, ces pays garants auxquels le représentant de Chypre s'était joint, se réunirent à Londres afin de discuter du futur de l'île ; il en résulta une requête faite au

Secrétaire général des Nations Unies visant à nommer un observateur des Nations Unies.

Cependant en sous-main les pays anglo-saxons essayaient de privilégier une médiation via l'OTAN de préférence à une intervention chapeauté par le Conseil de sécurité de l'ONU ; cette approche fut rejetée par Mgr. Makarios, car selon lui, la Turquie étant membre de l'OTAN, ce qui n'était pas le cas de Chypre (« décolonisée » depuis peu et adhérant au groupe des pays non-alignés), l'organisation transatlantique étant suspectée par les Chypriotes d'un biais pro-Turcs qui avait déjà transpiré lors des accords de Zurich et de Londres organisés *de facto* sous les auspices de l'OTAN. Donc pas question de retomber dans ce panneau, tel était le point de vue du gouvernement de Mgr. Makarios.

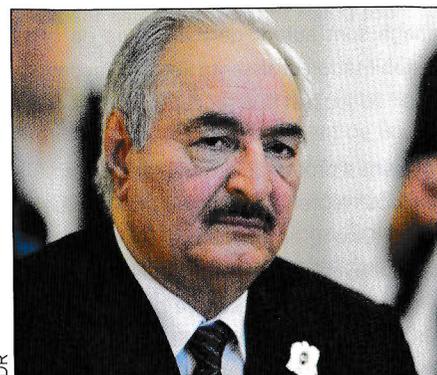
Du côté du bloc soviétique il n'était pas question de voir Chypre tomber dans l'escarcelle de l'OTAN non plus, et par la même occasion d'accepter la souveraineté britannique sur les deux bases militaires, souveraineté conservée dans les accords de Zurich et de Londres. Une intervention des Nations Unies à la place de l'OTAN permettrait par la même occasion au bloc soviétique de critiquer « l'impéria-

lisme » de l'OTAN et de semer la zizanie parmi certains de ses membres (Turquie, Grèce, etc.).

« La position française pencha en fin de compte pour une médiation onusienne »

La position de la France du général de Gaulle rejoignait celle des Soviétiques et des non-alignés dans l'hostilité à l'OTAN tout en ayant des doutes quant à l'efficacité d'une intervention des Nations Unies pour plusieurs raisons y compris le souvenir de l'arrêt brutal de l'expédition militaire de Suez en 1956 bloquée nette par le veto américain et soviétique au Conseil de sécurité et surtout par les résultats peu probants de la mission de l'ONU au Congo ex-belge (MINUOC). Cependant la position française pencha en fin de compte pour une médiation onusienne, un forum plus adapté, car la France pourrait utiliser, le cas échéant, son droit de veto au Conseil de sécurité si nécessaire et aussi pour contrer les Anglo-Saxons et leur préférence pour l'OTAN.

Les positions des principaux acteurs étaient claires : la Grande-Bretagne souhaitait avant tout maintenir ses bases militaires sur l'île² et ce avec le soutien américain qui y avait ins-



Le maréchal Haftar

tallé dès 1949 une antenne de la CIA. Les Britanniques s'étaient résignés par contre à ne plus utiliser directement leurs troupes basées sur l'île et ce dès le 27 mars 1964.

Le bloc soviétique souhaitait avant tout assurer la pérennité de la souveraineté de l'île et la protéger de toute agression extérieure ; et c'est la Turquie (pays « garant ») qui était visée, les Soviétiques considérant la communauté chypriote turque de l'île comme une sorte de cheval de Troie de l'OTAN. Le même bloc soulignait qu'il s'agissait d'un problème entre États garants avec comme principaux protagonistes le gouvernement de Chypre, le Royaume-Uni et la Turquie.

À l'opposé de cette vision, les Américains considéraient qu'il s'agissait principalement d'une affaire intérieure et que le plus important était de restaurer l'ordre républicain et de faire cesser les violences intracommunautaires. Les pays non-alignés, par la voix du représentant du Maroc, exprimant le souhait que les pays allant de « Lattaquié à Tanger » soient le moins exposés possible aux effets de la Guerre froide, confirmaient leur intention de ne pas s'impliquer outre mesure dans des discussions qui aboutirent à l'autorisation de l'envoi d'une force de Nations Unies (UNFICYP) dont le mandat principal s'inscrivait dans un contexte de « paix et sécurité » à restaurer et à protéger (résolution 186 du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964).

Yves GAZZO

Ambassadeur de l'Ordre de Malte auprès de l'UE
Administrateur de l'ASAF

2/ Déclaration du ministre de la Défense, Thorneycroft.